



**Christophe GRUDLER**  
Conseiller Général de Belfort Est  
Conseiller municipal de Belfort  
de mars 2001 au 30 mars 2014  
christophe.grudler@cegetel.net

Belfort, le 5 septembre 2014

**Damien MESLOT**  
Député-maire de Belfort  
Président de la CAB  
Hôtel de Ville  
Place d'Armes  
**90000 BELFORT**

*Monsieur le Député-Maire, Président de la Communauté d'agglomération,*

*C'est avec beaucoup d'amusement que j'ai reçu votre récent courrier, où vous me faites la leçon sur le bon usage des titres des élus, avec les risques pénaux qui en découlent !!!*

*Je me réjouissais de vous voir enfin répondre à mes courriers sur l'avenir de Belfort et du Territoire, sur le chômage, le dynamisme commercial, la rentrée scolaire... Vous avez fait le choix de ne pas y répondre, et de vous contenter de polémiquer sur la forme... Je vous répondrai donc sur ce registre, mais avec la légèreté qui s'impose.*

*Monsieur le Maire, vous avez raison et je reconnais volontiers ma très grande faute devant vous ! Je fais un acte de contrition total, acte que je souhaite rendre public : vous pouvez donc transmettre copie de ce courrier à l'ensemble des conseillers municipaux de Belfort, ainsi que la copie du très sympathique courrier que vous m'avez adressé...*

*Comme vous le savez sans doute, mon secrétariat fonctionne uniquement avec des bénévoles, ce qui a l'avantage de ne rien coûter aux contribuables belfortains, contrairement à votre Cabinet. Mais il est légitime qu'un maire puisse fonctionner avec des salariés à son service.*

*Si je suis aujourd'hui privé de secrétariat, c'est parce que – par choix – j'ai décidé de retirer ma liste au deuxième tour des élections municipales afin de vous permettre d'être élu maire de Belfort. Ce retrait impliquait de facto la disparition du poste de secrétaire à mi-temps qui m'était attribué par la Ville.*

*Mes bénévoles ont commis une erreur colossale à vos yeux : pour mettre en page deux courriers que j'avais conçu, ils ont pris un ancien fichier où derrière mon*

*nom se trouvait les mentions de « Conseiller général de Belfort Est, conseiller municipal de Belfort ». Or, je ne suis plus conseiller municipal depuis le printemps !*

*En 14 ans, j'ai envoyé des milliers de courriers avec ces deux mandats, et au moment de la signature, je n'ai pas vu cette colossale erreur, et je m'en excuse !!!*

*Je note que, malgré les nombreux salariés à votre service notamment pour relire votre prose, votre courrier reçu fin août, est daté du...27 avril 2014 !!! Ouf, vous étiez déjà maire... Je pense qu'il s'agit d'une simple étourderie de votre part, et qu'il n'y a eu aucune volonté de malveillance politique, car antidater un courrier public, pour un détenteur d'exécutif local, est punissable par la loi au titre du Code pénal (articles 441-1 et suivants).*

*Mais rassurez vous, je ne m'abaisserai pas à cela. C'est juste votre courrier « donneur de leçons » qui me donne l'occasion de vous l'écrire, avant de refermer cette triste parenthèse épistolaire que vous avez initiée. Alors qu'une simple remarque ou questionnement oral lors de nos nombreuses rencontres publiques, aurait pu lever simplement tout malentendu.*

*Evidemment, je n'ai jamais voulu usurper la qualité de « conseiller municipal de Belfort ». Quel intérêt ? Ah oui, au fait, je n'ai pas cessé d'être conseiller municipal le 30 avril 2014, comme vous l'écrivez, mais le 30 mars 2014. Une étourderie sans doute...*

*Je crois qu'il y a aujourd'hui dans le Territoire de Belfort des enjeux plus essentiels que ces enfantillages. Plutôt que d'aiguillonner, cherchez à rassembler ceux qui vous ont permis d'être élu : ce serait une sagesse appréciée par les Belfortains. Et répondez s'il vous plait sur le fond des dossiers.*

*Je vous adresse, Monsieur le Maire, mes salutations les plus cordiales.*

**Christophe GRUDLER**

